

Ville de Monthey  
Urbanisme, Bâtiments & Constructions  
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1  
T. 024 475 76 02  
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :  
Bulletin officiel No 34 du 25.08.2017  
Piliers du 25.08.2017  
au 25.09.2017

Monthey, le 23 août 2017

N/réf. ECO/gp

## MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérants : Mme et M. Derya et Louis Daniel Bittel, Ch. des Dailles 32a, 1870 Monthey.  
Situation : parcelle No 6243, folio 27, au lieu-dit « Cartes », située en zone R2, individuelle coteau A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'561'665/1'121'610; dossier déposé le 19 juillet 2017.

Objet : construction d'une villa jumelée avec couvert à voiture, d'un cabanon de jardin, d'une piscine et des aménagements extérieurs y relatifs.
- Requérant : M. Bruno Lino Da Silva Leal, Ch. de la Dent de Javerne 4, 1890 St-Maurice  
Situation : parcelle No 6238, folio 27, au lieu-dit « Cartes », située en zone R2, individuelle coteau A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'561'665/1'121'610; dossier déposé le 19 juillet 2017.

Objet : construction d'une villa jumelée avec couvert à voiture, d'un cabanon de jardin, d'une piscine et des aménagements extérieurs y relatifs.

Remarque : cet objet nécessite une dérogation à l'alignement de la route communale du Montet.
- Requérants : Mme et M. Sylviane et Jean-Pierre Antonioli, Av. des Alpes 3, 1870 Monthey.  
Situation : parcelle No 360, folio 4, au lieu-dit « Côte », située en zone R2, individuelle coteau A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'561'700/1'122'225; dossier déposé 11 août 2017.

Objet : construction d'une villa avec couvert à voitures et piscine – modification du projet autorisé le 23 mars 2015.

Remarques : cet objet nécessite les dérogations suivantes :

  - dérogation de distance à la limite ;
  - dérogation aux mouvements de terre ;
  - dérogation à la hauteur des murs de soutènement.

4. Requérant : M. Florian Caillet-Bois, Rte de Choëx 83, 1871 Choëx.  
Situation : parcelle No 1962, folio 36, au lieu-dit « Bas Epenys », située en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'563'389/1'121'054; dossier déposé le 21 août 2017.  
Objet : construction d'un mur de soutènement.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service « Urbanisme, Bâtiments & Constructions » pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 25 septembre 2017 à 18.00 heures